



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 23 octobre 2020 N° EAU/AUT/20/0663 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, la société civile Immo Victor Heinz - Mullerthal a été autorisée à réaliser des travaux en vue de l'amélioration de la situation des crues et de la garantie de la continuité écologique du cours d'eau « Ernztal » à Mullerthal.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 16 novembre 2020

La bourgmestre,



La secrétaire communale,